

Duplicata

GREFFE
DU

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'ALBERTVILLE

R E C E P I S S E D E D E P O T

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

B.P. 125

73208 ALBERTVILLE CEDEX

TEL 04 79 32 43 14

CABINET POIRIER CONSEILS

04, RUE FAVRE

73000 CHAMBERY

V/REF :
N/REF : 89 B 79 / A-2483

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 07/12/2001, SOUS LE NUMERO A-2483,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 28/11/2001
MODIFICATION AU SEIN DE LA SOCIETE
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/11/2001

... CONCERNANT LA SOCIETE

2 RB-I

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURV.
RESIDENCE DES GORGES 18 AVENUE PAUL GIROD

73400 UGINE

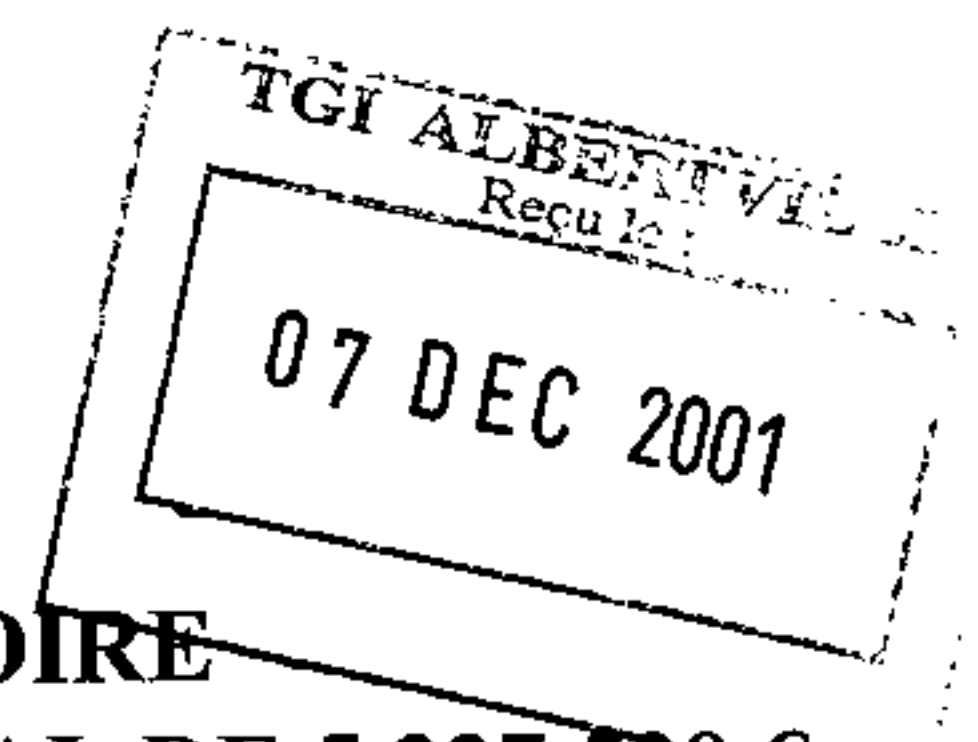
R.C.S ALBERTVILLE B 349 661 074 (89 B 79)

LE GREFFIER



Déposé au Greffe du Tribunal
de Grande Instance d'Albertville
le 07/12/01 sous le n° ... 2483

2 RB-I



**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE
ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 5.337.500 €**

**SIEGE SOCIAL : 18 avenue Paul Girod, Résidence des Gorges
73400 UGINE
349 661 074 RCS ALBERTVILLE**



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

**L'an deux mil un,
Le 28 novembre,
A 14 heures 30,**

Les actionnaires de la société 2 RB-I, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.337.500 €, divisé en 350 000 actions de 15,25 € chacune, dont le siège est 18 avenue Paul Girod, Résidence des Gorges, 73400 UGINE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur René BIANCO, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Robert BIANCO et Monsieur Georges BIANCO sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sylvie MOTTIER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés réunissant plus que le quorum des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée à la présente réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Directoire,
- Nomination d'un membre du Conseil de surveillance en remplacement d'un membre décédé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Directoire,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture du rapport du Directoire.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de membre du Conseil de surveillance Madame Sylvie MOTTIER, demeurant Mont Dessus 73400 UGINE, en remplacement de Monsieur Maurice BIANCO, membre du Conseil de surveillance décédé.

En conséquence, Madame Sylvie MOTTIER exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Sylvie MOTTIER accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et il est déclaré qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Piau', written over a horizontal line.

2 RB-I

Déposé au Greffe du Tribunal
de Grande Instance d'Albertville
le 07/12/2000 sous le n° 2000 83

**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE
ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 5 337 500 €
SIEGE SOCIAL : 18 avenue Paul Girod, Résidence des Gorges
73400 UGINE
349 661 074 RCS ALBERTVILLE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**L'an deux mil un,
Le 28 novembre,
A 15 heures 30,**

Les membres du Conseil de surveillance de la société 2 RB-I se sont réunis en Conseil, au siège social, 18 avenue Paul Girod, Résidence des Gorges 73400 UGINE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur René BIANCO
- Monsieur Lucien BIANCO
- Madame Sylvie MOTTIER

Tous les membres du Conseil de surveillance étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur René BIANCO préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Madame Sylvie MOTTIER assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décès du Vice-Président du Conseil de surveillance,
- Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de surveillance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

I - DECES DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil prend acte du décès de Monsieur Maurice BIANCO, Vice-Président et lui rend hommage en exprimant toute sa reconnaissance et ses remerciements pour son œuvre au sein de la société.

II - NOMINATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Lucien BIANCO est désigné en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Lucien BIANCO remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

III - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lucien Bianco', is written over a horizontal line.